

Déni de responsabilité

Toute ordonnance émise à l'égard du titulaire d'un permis reflète une situation survenue à un moment donné. Le statut d'un titulaire de permis peut changer. Le lecteur est invité à vérifier le statut du permis d'une personne ou d'une entité sous Liaison Permis au site Web de la CSFO. On peut également communiquer directement avec la personne ou l'entité concernée afin d'obtenir de plus amples renseignements ou plus de précisions au sujet des événements à l'origine de l'ordonnance.



**Commission des
services financiers
de l'Ontario**
5160, rue Yonge
CP 85
Toronto ON M2N 6L9

RELATIVEMENT à la Loi sur les assurances, L.R.O. 1990, c. I.8, en sa version modifiée, et plus particulièrement à la Partie XIV

ET RELATIVEMENT À Sonia Siochi, Agente d'assurance vie : Permis # **07095464**

ORDONNANCE

En vertu d'un procès-verbal de transaction qui a été déposé, le permis d'agent d'assurance vie de Sonia Siochi est révoqué avec prise d'effet à compter de cette date.

Fait à Toronto, le 20 mars 2012

L'original signé par

Grant Swanson, Directeur
Division de la délivrance des permis et de la surveillance des pratiques de l'industrie
En vertu des pouvoirs délégués par le
Surintendant des services financiers
Commission des services financiers de l'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012